

FOCUS 2009

## Les 20 qui ont marqué l'année 2009

Les douze derniers mois auront été difficiles pour le secteur du droit des affaires. La course aux opérations a été lancée entraînant une véritable guerre des honoraires. Les stars du private equity, auparavant abonnées aux Unes des magazines spécialisés, ont pris de longues vacances... Les mouvements d'équipes se sont raréfiés, les avocats préférant s'accrocher à leur poste lorsqu'ils avaient la chance de le conserver. Pourtant, quelques hommes ont su marquer les esprits. Revue de détail des 20 qui ont compté en 2009.

### Altana voit le jour

Le 2 novembre dernier, Altana était officiellement fondé. Ce cabinet français est l'œuvre de onze associés accompagnés d'une vingtaine de collaborateurs. La plupart des fondateurs s'étaient connus en travaillant au sein du cabinet Rambaud Martel, avant de se disperser lors de l'implosion de la structure en 2005. Chacun était alors parti vivre une expérience internationale dans des grandes firmes comme Salats, Proskauer Rose ou encore Reed Smith. Aujourd'hui, le cabinet offre à ses clients de multiples compétences. Les avocats interviennent en restructuring, M&A, droit bancaire, droit public, droit social, droit pénal des affaires, droit de la propriété intellectuelle, droit de la construction, droit de l'environnement, etc.



### Jean Castelain élu prochain bâtonnier de Paris



Jean Castelain a été élu dauphin du bâtonnier de Paris en janvier dernier. Il a été désigné après une campagne originale dans laquelle il a été proposé, pour la première fois, l'instauration d'un poste de vice-bâtonnier, tenu par Jean-Yves Le Borgne. Le décret du 16 octobre 2009 est venu entériner cette réforme et donner à tous les barreaux français la possibilité d'être un vice-bâtonnier. La nouvelle équipe a pris ses fonctions le 1er janvier 2010. Elle travaille déjà sur plusieurs grands axes d'action et souhaite traiter en priorité de la situation économique du barreau de Paris et des finances de l'Ordre. Jean Castelain entend également défendre et promouvoir l'acte d'avocat et poursuivre les travaux pour une profession du droit unifiée.

### Caroline Bertin Delacour pose sa robe pour rejoindre Wendel

Caroline Bertin Delacour a abandonné sa carrière d'avocate pour rejoindre le groupe Wendel en tant que directrice juridique. Elle avait exercé dix ans en droit fiscal au sein du cabinet Cleary Gottlieb, puis dix ans en droit des sociétés chez August & Debouzy, dont elle était devenue associée en 2002. Spécialisée en fusions acquisitions et en private equity, elle a en particulier travaillé sur des acquisitions transfrontalières, restructurations, privatisations, financements et LBO pour de grands groupes français et internationaux, dans tous les secteurs d'activité (de la banque à l'immobilier, des loisirs aux télécommunications) et dans le cadre d'opérations de toute taille (large, mid et small cap). Elle a rejoint Wendel l'été dernier.



### Pierre-Yves Chabert sur la fusion BNP Paribas-Fortis



Pierre-Yves Chabert a, sans conteste, été l'acteur principal de la fusion entre BNP Paribas et Fortis. L'associé de Cleary Gottlieb est le conseil privilégié de la banque française depuis de nombreuses années déjà. Durant sept mois, il a accompagné l'établissement dans ce qui est devenu une véritable saga avec des retentissements judiciaires en tous genres, des assemblées générales interminables, des obstacles réglementaires et l'intervention des politiques. C'est finalement fin mai que l'opération sera bouclée, la banque française ayant pris une participation de 75 % du capital de Fortis Banque, rémunérée par l'émission d'actions BNP Paribas, de 66 % du capital de Banque Générale du Luxembourg, et de 25 % du capital de Fortis Insurance Belgium.

FOCUS 2009



### Pierre Charreton rejoint Areva

Ancien directeur juridique de France Télécom, Pierre Charreton a rejoint Areva en octobre dernier. Il a ainsi succédé à Pierre Laporte. Un véritable retour aux sources pour celui qui avait débuté sa carrière chez Framatome (devenu plus tard Areva) avant d'en prendre la direction juridique dix ans plus tard. Son arrivée chez Areva coïncide avec la volonté du groupe de se réorganiser en interne à compter de janvier 2010. La direction juridique sera donc également restructurée. Les juristes ne seront plus répartis par filiales, mais les compétences seront organisées en trois pôles : le corporate, le business, réparti par secteurs d'activités et, enfin, les équipes réparties par pays.

### Emmanuel Daoud crée le cabinet Vigo

Emmanuel Daoud a fondé en juillet dernier le cabinet Vigo, spécialisé en responsabilité civile et pénale. Il avait quitté quelques semaines plus tôt le cabinet Stasi & Associés avec Christine Carpentier et Julie Ferrari, ainsi que leurs collaborateurs. En cause, un désaccord sur le développement de l'offre de services du cabinet. Le cabinet Vigo se présente comme une niche en matière de gestion des risques, offrant des compétences notables dans plusieurs secteurs d'activité comme l'agroalimentaire, les assurances, la distribution, l'énergie, la santé, la pharmacie ou encore le sport. L'équipe intervient aussi bien en contentieux qu'en précontentieux, et propose une méthode proactive à ses clients pour détecter une éventuelle mise en jeu de leur responsabilité.



### Jean-Michel Darrois publie son rapport



Missionné par le président de la République pour réfléchir à une modernisation des professions juridiques françaises, Jean-Michel Darrois s'est entouré des meilleurs sages du droit. Près de deux ans d'attente, 200 personnes interrogées, 51 propositions et 170 pages de rapport. Tel est le constat d'une étude qui a défrayé la chronique durant de nombreuses semaines. Et pourtant, le projet d'une grande profession du droit, sujet à de nombreuses critiques, a été rapidement abandonné en ce qu'elle ne correspondait pas à un besoin exprimé par les particuliers ou les entreprises. En revanche, une formation commune est proposée, tout comme la création d'un acte contresigné par un avocat. Michèle Alliot-Marie a d'ailleurs indiqué le 22 décembre dernier qu'un projet de loi devrait être présenté au Parlement rapidement, pour que cette dernière proposition voie le jour.

### Le bâtonnier du Granrut nous quitte



Bernard de Bigault du Granrut était le fondateur historique, le 1er janvier 1957, du cabinet Granrut Avocats. Il intervenait au sein du cabinet principalement en matière de droit des sociétés et de droit pénal des affaires. Il a traité au cours de sa carrière de nombreux dossiers de grande ampleur comme

l'affaire du sang contaminé, le dossier du Crédit Lyonnais, ou encore celui des écoutes de l'Elysée. Il intervenait également sur des dossiers d'arbitrage et de contentieux commerciaux. Il a été bâtonnier de Paris de 1982 à 1983, avant d'occuper les fonctions de délégué interministériel aux professions libérales de 1986 à 1989 puis d'être nommé membre du Conseil économique et social européen entre 1994 et 1998. Il est décédé en août dernier à l'âge de 89 ans. La place de Paris lui a rendu un grand hommage.



### Derains et Lazareff se rapprochent

Les cabinets d'Yves Derains et de Serge Lazareff, deux niches incontournables de la place en matière d'arbitrage, ont décidé de rapprocher leurs équipes en janvier dernier. La nouvelle structure a pris le nom de Derains Gharavi & Lazareff. Le cabinet est composé de quatre associés - Yves Derains, Bertrand Derains, Hamid Gharavi et Serge Lazareff - et de huit collaborateurs. Ils interviennent en matière d'arbitrage international, de droit international public et pour le règlement des litiges auprès des tribunaux internationaux. Les associés du cabinet sont également réputés pour avoir siégé comme arbitres dans de nombreuses affaires.